



Mon bulletin de réservation



LES BALCONS AVEC MON GROUPE !



Office de Tourisme des Balcons du Dauphiné
SERVICE GROUPES
 9, Place de la Nation
 38460 CRÉMIEU
 service-groupe@tousauxbalcons.com
 04 74 90 45 13



VOS COORDONNÉES

Nom du responsable et adresse du groupe :

Téléphone : -----
 Mail : -----

tarifs 2020

L'HEUREUSE ÉLUE

CRÉMIEU

- Découverte de la cité Médiévale de Crémieu
- Les fortifications de Crémieu

Nb participants :
 Nb participants :

1 à 25 personnes	26 à 50 personnes	+ de 50 personnes
150,00€	250,00€	nous consulter
200,00€	350,00€	nous consulter

MORESTEL

- Découverte de la cité des peintres de Morestel
- Morestel, la cité des peintres et la Maison Ravier

Nb participants :
 Nb participants :

150,00€	250,00€	nous consulter
150,00€	250,00€	nous consulter

SAINT-CHEF

Suppl. +5€/participant pour l'entrée à la Maison Ravier

- L'église abbatiale et ses fresques romanes
- La cité abbatiale, les fresques romanes et le musée

Nb participants :
 Nb participants :

150,00€	250,00€	nous consulter
150,00€	250,00€	nous consulter

Gratuité chauffeurs et accompagnateurs.

Règlement à joindre au bulletin (frais d'annulation)*

95,00€	190,00€	nous consulter
--------	---------	----------------

Date de la visite : -----
 Heure d'arrivée : -----
 Lieu de rendez-vous : *Bureau d'Information Touristique*

Montant total à régler : -----
 ↳ Sans les frais d'annulation

Un petit autographe :

- Date :
- Précédé de la mention «Lu et approuvé».
- Joindre un chèque de 95,00€ (-25 p.) ou 190,00€ (26-50 p.) pour confirmer la réservation.

Une mine d'informations



WWW.TOUSAUXBALCONS.COM

Y a plus qu'à envoyer!

*Frais d'annulation après signature du bon de commande : Forfait de 95,00€ (par groupe constitué de 25 personnes) : règlement à joindre impérativement au bulletin de réservation complété, daté et signé (à l'ordre du Trésor Public). Le règlement sera encaissé uniquement en cas d'annulation moins de 72 heures avant la date de visite fixée ou restitué le jour la visite. • Le règlement total de la prestation s'effectue le jour-même de la visite, par chèque global (à l'ordre du Trésor Public). • Réservation obligatoire minimum 15 jours avant. • Le temps de retard (s'il y en a) sera décompté du temps de visite. Un retard de plus de 40 minutes sera considéré comme une annulation : aussi, la visite ne sera pas effectuée mais sera due. • Le nombre de participants inscrit par vos soins sur la présente fiche sera celui qui sera pris en compte si le nombre réel de participants à la visite est inférieur le jour de la visite.